

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE
COMMUNE de CHOISY EN BRIE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
05.04.2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, et M. GEORGE, Adjoints
Mrs BUREL, DURAND, HOUE, PHILIPPE, TALFUMIER et Mmes HARDOIN, LEGAY, RENAUD, ROBLIN, et TUERO.

Absents : A. NAVARRE représentée par G. PHILIPPE
L. ROZEC représentée par F. RENAUD

Secrétaire de séance : C. LEGAY

Convocation du : 26.03.2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte rendu du conseil municipal précédent ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs des comptes de gestion et administratifs 2018 :

Principal	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 312 435,04 €
	Résultat de clôture d'investissement	- 163 313,86 €
	Restes à réaliser dépenses	- 38 741,92 €
	Restes à réaliser recettes	+ 35 766,30 €
	Résultat définitif investissement	- 166 289,48 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 146 145,56 €
	Report en investissement au 1068	+ 166 289,48 €

Assainissement	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 372 391,96 €
	Résultat de clôture d'investissement	+ 177 932,10 €
	Restes à réaliser dépenses	- 1 488 689,63 €
	Restes à réaliser recettes	+ 1 247 721,00 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 309 355,43 €
	Report en investissement au 1068	+ 63 036,53 €

- **Vote** les taux d'impôts locaux pour 2019 (+1,5 %) à savoir :

Taxe d'habitation 7,77 % Taxe foncier bâti 16,92 % Taxe foncier non bâti 35 %

- **Adopte** les budgets 2019 :

○ Principal :	fonctionnement recettes / dépenses	975 789,34 €
	investissement recettes / dépenses	656 534,98 €
○ Assainissement :	fonctionnement recettes / dépenses	528 774,81 €
	investissement recettes / dépenses	2 068 689,63 €

- **Approuve** le projet de travaux de voirie présenté par le maître d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK et décide de solliciter le Fond d'Equipement Rural au titre de l'année 2019 et la programmation de ces travaux,
- **Annule et remplace** la délibération 2019/01/04 concernant le devis CIVB pour le matériel d'auto surveillance de la station d'épuration : montant passé de 2 188 € H.T. à 2 654 € H.T. pour intégration d'une carte modem GSM 3 pour transmission des données,
- **Renouvelle** le bail pour 9 ans avec « La Poste » concernant le bureau situé 53 Grande Rue,
- **Décide** le déclassement partiel de chemins ruraux desservant des habitations pour les classer dans le domaine public de la commune aux Hameaux des 2 Maisons et de la Brosse,
- **Donne son accord** pour l'adhésion de la commune de SAINT OUEN SUR MORIN au SIANE pour la compétence A : assainissement collectif,
- **Accepte** le contrat de maintenance du système de vidéo-protection proposé par TCM pour un montant annuel de 3 370 € H.T. ,
- **Décide** l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 270 000 € via le Groupe Caisse d'Epargne pour une durée d'un an en lien avec les travaux d'assainissement collectif en cours, pour palier au décalage de remboursement de la T.V.A. ,
- **Décide** le montant de la redevance due par Enedis pour l'occupation du domaine public, au taux maximum.

Le Maire informe :

- De la probable reprise de la compétence assainissement par la CC2M au 01.01.2020,
- Du bon déroulement des travaux en cours aux hameaux de l'Epauche (voirie) et du Montcel (assainissement collectif),
- Du suivi des affaires foncières en cours,
- De l'état actuel du personnel.

Daniel TALFUMIER informe que Mr DELESALLE vient d'être élu Président de la CC2M suite au départ de Mr DERVIN.

La séance est levée à 20h45

Pour copie conforme
Fait à Choisy en Brie, le 18.03.2019
Alain BEAUFORT, Maire

